



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9026^e séance

Vendredi 29 avril 2022, à 10 h 40

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Dame Barbara Woodward	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Xing Jisheng
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Nebenzia/M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gasri
	Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
	Ghana	M. Agyeman
	Inde	M. Mathur
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M ^{me} Mbabu
	Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
	Norvège	M ^{me} Heimerback

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 mars 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/281)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 mars 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/281)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République islamique d'Iran et les représentants de la République arabe syrienne et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/281, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 mars 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : C'est un honneur de prendre la parole à l'occasion de cette séance du Conseil de sécurité qui célèbre le vingt-cinquième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Je saisis cette occasion pour remercier le Royaume-Uni de son appui de longue date tant à la Convention qu'au Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

La CIAC est l'une des réalisations les plus importantes de l'histoire du désarmement. L'interdiction et l'élimination programmée d'une catégorie entière d'armes de destruction massive, il y a 25 ans, a été un résultat vraiment remarquable. Cela n'a pas été facile, mais c'est un formidable exemple de ce que la communauté internationale peut accomplir lorsqu'elle est unie autour d'un seul et même but.

L'utilisation à grande échelle et sans précédent de produits chimiques toxiques pendant la Première Guerre mondiale avait choqué le monde entier et abouti à des négociations sur un certain nombre d'instruments destinés à empêcher que de tels faits ne se reproduisent,

à commencer par le Protocole de Genève de 1925 aux Conventions de La Haye de 1899 et 1907, qui a interdit l'emploi d'armes chimiques et biologiques. La CIAC, en interdisant la mise au point, la fabrication, l'acquisition, l'accumulation, la conservation, le transfert et, bien entendu, l'emploi d'armes chimiques, a créé une interdiction plus générale et de plus grande portée. Lorsque l'on se remémore les horreurs de la guerre chimique, des victimes des champs de bataille des Flandres à ceux du Moyen-Orient, il est évident que la CIAC a fait du monde un endroit non seulement plus sûr, mais aussi plus humain.

Au cours des 25 dernières années, de nombreux progrès ont été accomplis en vue de l'élimination des armes chimiques. La Convention bénéficie d'une adhésion presque universelle, avec 193 États parties et 165 signataires. Grâce au travail acharné de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de son personnel, ainsi qu'à la coopération des États, 99 % des stocks d'armes chimiques déclarés par les États détenteurs ont été détruits de manière vérifiable.

La Convention a largement bénéficié de son partenariat avec les milieux industriels, notamment de leur rôle singulier dans la négociation de la CIAC. Les milieux industriels continuent de jouer un rôle essentiel s'agissant de diffuser les avantages technologiques et économiques de la chimie et de renforcer la sécurité chimique. Le rôle des milieux industriels dans la négociation de la CIAC est un bel exemple, qui devrait être imité dans d'autres négociations pertinentes, notamment celles liées aux technologies émergentes.

Je suis fier du partenariat solide et de longue date entre l'ONU et le Secrétariat technique de l'OIAC, qui se consacre exclusivement à l'élimination des armes chimiques. Cette coopération étroite et le caractère synergique de nos travaux ont été illustrés par l'enquête menée par l'ONU sur l'allégation d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, par la Mission conjointe OIAC-ONU et par le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU.

Je tiens à exprimer ma gratitude au Directeur général de l'OIAC, Fernando Arias, pour l'esprit d'initiative dont il fait preuve, et à féliciter le Secrétariat technique de l'OIAC pour son sens des responsabilités, son dévouement et sa persévérance.

Il est regrettable de constater qu'aujourd'hui, nombre des réalisations historiques de la CIAC sont éclipsées par le fait que des armes chimiques continuent

d'être employées. Je peux assurer aux membres du Conseil que l'OIAC et l'ONU continueront à travailler en étroite collaboration pour relever ces défis et défendre la CIAC.

Aucun exemple n'illustre mieux les dommages causés par les armes chimiques que les nombreux cas avérés d'emploi en République arabe syrienne. L'OIAC a confirmé la destruction complète de toutes les armes chimiques déclarées par la Syrie le 4 janvier 2016. Malheureusement, malgré l'adhésion de la Syrie à la CIAC, l'OIAC continue de constater des cas d'emploi d'armes chimiques dans le pays.

Ces informations sont une mise en garde pour la communauté internationale quant à la menace que continuent de représenter ces armes inhumaines. Les images horribles des victimes des armes chimiques, qui ont fait des centaines de blessés et de morts, devraient tous nous hanter.

Le caractère objectif et professionnel du Secrétariat technique de l'OIAC, y compris l'Équipe d'évaluation des déclarations, la Mission d'établissement des faits et l'Équipe d'enquête et d'identification, doit être respecté. Ses travaux sont essentiels pour renforcer la CIAC et traduire en justice les auteurs d'attaques à l'arme chimique.

Le Secrétaire général Guterres a appelé à de nombreuses reprises la communauté internationale à agir. Et pourtant, le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté de sa responsabilité de demander des comptes aux auteurs de ces actes odieux. L'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, les auteurs ou les circonstances, est inacceptable. Nous devons agir ensemble pour consolider la norme interdisant l'emploi d'armes chimiques et renforcer la CIAC, qui continue de faire partie intégrante du dispositif international de désarmement et de non-prolifération et qui en demeure le socle indispensable.

J'assure au Conseil que l'ONU continuera de s'efforcer, avec des partenaires tels que le Secrétariat technique de l'OIAC, et tous ses États Membres, de rétablir la norme interdisant les armes chimiques et de veiller à ce que les responsables de leur emploi en répondent.

En ce qui concerne mon exposé périodique sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, le Bureau des affaires de désarmement continue de maintenir des contacts réguliers avec ses homologues de l'OIAC sur ses activités liées à cette

question. Conformément à la pratique établie, j'ai eu, le 27 avril dernier, comme tous les mois, une conversation téléphonique avec le Directeur général de l'OIAC pour être tenue au courant des derniers faits survenus concernant cette question et connaître son point de vue à ce sujet.

J'ai le regret d'informer les membres du Conseil qu'il y a eu peu de changement, voire aucun, au cours du mois écoulé sur les questions liées à ce dossier. Les efforts déployés par l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes de la République arabe syrienne restent inchangés. J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC attend toujours de recevoir la déclaration qu'il a demandée à la République arabe syrienne concernant tous les types et quantités d'agents neurotoxiques non déclarés de produits ou transformés en armes dans une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques qui avait été déclarée par la République arabe syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour fabriquer et/ou armer des agents de guerre chimique.

Le Secrétariat technique de l'OIAC est aussi en attente d'informations et de documents supplémentaires demandés à la République arabe syrienne concernant les dommages causés à une installation militaire abritant une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques déclarée qui a subi une attaque le 8 juin 2021. J'ai également été informée que le Secrétariat technique n'a pas encore reçu de réponse à la demande d'informations concernant le déplacement non des restes de deux cylindres détruits, liés à l'incident relatif à des armes chimiques survenu à Douma le 7 avril 2018. La République arabe syrienne doit répondre de toute urgence aux demandes du Secrétariat technique de l'OIAC.

Depuis 2021, le Secrétariat tente de programmer la vingt-cinquième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne. Ce déploiement a été retardé en raison du refus persistant de la République arabe syrienne d'octroyer un visa d'entrée à un expert de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Je crois savoir que le Secrétariat technique de l'OIAC a souligné à plusieurs reprises que le cadre juridique applicable n'autorisait pas la République arabe syrienne à sélectionner des experts. L'Équipe d'évaluation des déclarations ne sera en mesure de se déployer en République arabe syrienne qu'une fois que les visas d'entrée seront délivrés à tous les experts.

J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC avait proposé de tenir des consultations restreintes à Beyrouth, au Liban. Ces consultations seraient une occasion d'évaluer l'état d'avancement de toutes les questions en suspens et de discuter de la voie à suivre et permettraient au Secrétariat de recevoir les documents qu'il a demandés. Je crois comprendre que la République arabe syrienne a accepté la proposition d'organiser des consultations restreintes, mais a également demandé qu'un expert de l'OIAC soit exclu de ces consultations.

Je le répète : tant que ces questions ne seront pas réglées, la communauté internationale ne pourra pas être certaine que le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne a été éliminé. À cette fin, j'ai le regret d'informer également le Conseil que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore le dossier concernant la découverte en novembre 2018 d'un produit chimique visé au tableau 2 dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé.

Je souligne qu'un ordre du jour initial a été négocié pour la réunion en personne proposée entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne. Cependant, le Secrétariat technique de l'OIAC attend de connaître la position de la République arabe syrienne sur la dernière version de l'ordre du jour. La réunion proposée serait une occasion importante de renforcer le dialogue et la coopération entre les deux parties.

Conformément aux précédentes mises à jour présentées au Conseil, la mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. J'ai été informée que la mission préparait de prochains déploiements, en fonction de l'évolution de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Je crois comprendre que l'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les cas en République arabe syrienne où la mission d'établissement des faits a établi que l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques avait eu lieu. Elle publiera de nouveaux rapports en temps utile, en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

En ce qui concerne la décision intitulée « Contre la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne » (C-25/DEC.9), adoptée le 21 avril 2021, j'ai été informée que, malheureusement, la République arabe syrienne n'avait encore pris aucune des mesures énoncées au paragraphe 5 de la décision EC-94/DEC.2. J'appelle donc de nouveau la République arabe syrienne à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC à cet égard.

Au titre de la Convention sur les armes chimiques, nous avons l'obligation de prévenir toute possibilité d'emploi d'armes chimiques. La Convention a marqué l'étape la plus importante dans la réalisation de cet objectif. Cependant, comme les événements continuent de le prouver, nous ne pouvons pas considérer son succès comme acquis. J'espère que le Conseil de sécurité prendra au sérieux ses responsabilités en vue de préserver cet instrument inestimable et la norme contre l'emploi d'armes chimiques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante de son exposé de ce matin.

Je tiens également à saluer la diligence et le professionnalisme constants dont font preuve les experts indépendants de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous les remercions des efforts inlassables qu'ils déploient en faveur de l'application de la Convention sur les armes chimiques.

Comme la Haute-Représentante vient de le souligner, nous célébrons aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Depuis un quart de siècle, les États-Unis et d'autres nations qui partagent notre engagement en faveur d'un monde plus sûr mettent tout en œuvre pour débarrasser le monde des armes chimiques et décourager leur emploi, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. Au cours de cette période, l'OIAC a enregistré de grands succès, puisque la Convention a presque atteint l'universalité.

En ce qui concerne l'objet de la présente séance, l'OIAC a supervisé la destruction rapide des stocks d'armes chimiques déclarés par la Syrie. Malheureusement, nous savons désormais que la

déclaration de la Syrie était incomplète. Notre présence dans cette salle aujourd'hui et les séances que le Conseil de sécurité tient chaque mois pour examiner cette question nous rappellent que le succès de la Convention et de l'OIAC – et plus largement, tout succès dans le domaine de la maîtrise des armements et de la non-prolifération des armes de destruction massive – ne peut être considéré comme acquis. Chaque mois, au Conseil de sécurité, nous sommes contraints de reconnaître que ces armes effroyables, que l'on croyait appartenir au passé, ont été de nouveau utilisées. Cela nous rappelle que nous devons collectivement demeurer vigilants pour empêcher l'émergence et la normalisation de l'emploi d'armes chimiques.

En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, la Syrie s'est engagée à ne jamais, en aucune circonstance, employer d'armes chimiques. Pourtant, sur la base des rapports du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, nous savons incontestablement que le régime d'Al-Assad a utilisé des armes chimiques contre son propre peuple à au moins huit reprises depuis son adhésion à la Convention.

Malheureusement, le travail de l'Équipe d'enquête et d'identification n'est pas terminé, puisque celle-ci continue d'enquêter sur plusieurs autres incidents relatifs à l'emploi d'armes chimiques. Et le tableau est encore bien plus sombre. En effet, les États-Unis estiment que le régime d'Al-Assad a employé des armes chimiques à au moins 50 reprises depuis le début du conflit en Syrie. En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, la Syrie s'est engagée à indiquer l'emplacement exact, la quantité globale et l'inventaire détaillé des armes chimiques dont elle est la propriétaire. Pourtant, comme nous l'avons entendu à maintes reprises de la part de la Haute-Représentante et du Directeur général de l'OIAC, M. Arias, la déclaration de la Syrie ne peut toujours pas être considérée comme complète et exacte, près de neuf ans après son adhésion à la Convention.

Face aux preuves irréfutables, recueillies grâce au travail méticuleux de l'OIAC, que la Syrie ne s'acquitte pas des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques, le régime d'Al-Assad profère, dans cette salle, des accusations grotesques de partialité à l'encontre des experts indépendants et professionnels de l'OIAC, dans une tentative infructueuse de les mettre en cause et de détourner l'attention des faits avérés. La Russie, qui

viole elle-même les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques en raison de l'emploi répété d'armes chimiques et qui, en toute franchise, n'a même plus un semblant de crédibilité pour ce qui est de la paix et de la sécurité internationales, continue de colporter des mensonges dans le but de discréditer l'OIAC, en usant sans cesse de son droit de veto au Conseil de sécurité pour soustraire la Syrie à l'obligation de répondre de ses atrocités.

Alors que nous célébrons collectivement le vingt-cinquième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques, les États-Unis appellent une nouvelle fois la Syrie à coopérer pleinement avec l'OIAC, comme elle y est tenue au titre de la résolution 2118 (2013), et à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Il faut pour cela qu'elle cesse d'entraver l'action de l'OIAC et qu'elle déclare l'intégralité de son stock d'armes chimiques et de ses programmes de destruction sous suivi international. Nous demandons également à la Russie d'agir de manière responsable et de cesser de saper la Convention sur les armes chimiques en évitant à la Syrie d'avoir à rendre des comptes pour son utilisation inexcusable d'armes chimiques.

Enfin, la manière la plus constructive de célébrer aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention est que chacun d'entre nous soit fidèle aux engagements qui y sont contenus.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M^{me} Nakamitsu de nous avoir présenté le dernier rapport en date du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur l'application de la résolution 2118 (2013) (voir S/2022/281). Malheureusement, il s'agit pratiquement d'une copie conforme du rapport précédent (voir S/2022/181). Ces documents sont depuis longtemps fondés sur une présomption de culpabilité de Damas. Quelles que soient les mesures prises par les Syriens pour satisfaire l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, elles ne sont jamais suffisantes.

En principe, tous les rapports du Secrétariat technique de l'OIAC au Conseil de sécurité pourraient être dûment résumés à l'avance pour éviter que le Conseil ne perde son temps chaque mois à discuter de rapports identiques. De plus, l'expérience a montré qu'un programme allégé de séances consacrées à cette question ne nuit pas à la qualité des débats sur le dossier chimique syrien au Conseil de sécurité.

Nous avons exprimé à maintes reprises notre position sur le caractère infondé des allégations contre la Syrie, notamment dans le contexte de sa déclaration initiale. Je ne vais pas entrer dans les détails aujourd'hui. Dans le rapport qui nous est présenté, nous sommes frappés par une nouvelle incohérence dans le discours accusateur antisyrrien. Il repose sur l'idée que la partie syrienne refuse de coopérer avec l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC et s'appuie sur un seul argument : le refus de délivrer un visa à l'un des membres de l'Équipe.

Premièrement, il convient de rappeler que la coopération avec l'Équipe fait partie des engagements bilatéraux pris volontairement par la Syrie. Mais outre ce point, on peut se demander si toute la coopération bilatérale entre le Secrétariat technique et les Syriens dépend d'un seul expert. Que se passerait-il si cet expert ne pouvait pas se rendre en Syrie pour une autre raison, une raison de santé, par exemple ? Le Secrétariat technique invoquerait-il cette raison pour annuler le vingt-cinquième cycle de consultations et suspendre les discussions sur la déclaration initiale de la Syrie, dont nos collègues occidentaux n'ont cessé de rappeler l'importance et l'urgence ?

À propos de visas, les experts russes censés participer à des activités au Siège de l'ONU à New York se sont heurtés à plusieurs reprises au problème de la non-délivrance des visas, alors que le pays hôte est tenu de les délivrer en temps utile. Nous constatons que les accusations portées contre les Syriens au sujet des visas sont un nouvel exemple de deux poids, deux mesures.

Nous posons la question suivante : même si la partie syrienne acceptait de délivrer un visa à l'expert de l'Équipe en question, qu'est-ce qui garantit que le Secrétariat technique ne trouvera pas un autre prétexte pour reporter les consultations et en faire porter la faute à Damas une fois de plus ?

Il convient de rappeler à cet égard que les Syriens étaient prêts à accueillir l'Équipe dès l'été dernier, mais le Directeur général de l'OIAC, M. Arias, a publiquement refusé d'envoyer l'Équipe à Damas en raison des conditions climatiques inconfortables dans lesquelles les membres auraient, selon lui, dû travailler. En conséquence, les consultations ont été considérablement retardées. Le rapport n'y fait pas la moindre référence et ne fait que tenter de rejeter la faute sur les Syriens.

Nous considérons donc que les nouvelles excuses avancées par le Secrétariat technique et le Directeur général de l'OIAC signifient que La Haye

n'est tout simplement pas intéressée par des discussions constructives avec la partie syrienne au sujet de la déclaration initiale. Nous trouvons également anormal que le Directeur général, qui occupe son poste depuis plus de quatre ans, ait jusqu'à présent évité par tous les moyens de se rendre en Syrie.

À cet égard, nous posons à M^{me} Nakamitsu la question suivante : compte tenu de sa vaste expérience au sein de l'ONU et des pratiques du Secrétariat, est-il fréquent que le responsable d'une entité ne se soit jamais rendu dans le pays dont son institution s'occupe en priorité et ne soit informé de la situation sur le terrain que par les rapports de ses subordonnés ? Existe-t-il d'autres exemples de ce type dans le système des Nations Unies ? Nous estimons que ce choix politique a des répercussions extrêmement négatives sur l'efficacité de l'OIAC dans l'exécution de son mandat.

Aujourd'hui marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). La Russie a participé à la création de cette convention. C'est pourquoi, pour nous, l'engagement à la mettre en œuvre n'est pas une simple formalité. Nous pensons qu'il relève de notre obligation morale de mettre en œuvre la Convention en toute bonne foi et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour la renforcer. C'est pourquoi, malgré le contexte difficile, nous avons appuyé le consensus sur le texte de la déclaration à la presse (SC/14876, en anglais uniquement) publiée par la présidence du Conseil aujourd'hui. Nous avons également appuyé l'adoption de la résolution 2629 (2022) sur la Libye aujourd'hui, même si, pour une raison qui nous échappe, cela aussi nous a valu des critiques.

Nous sommes fiers que la Russie se soit acquittée, en 2017, de toutes ses obligations en matière de destruction d'armes chimiques avant la date prévue et sous un strict suivi international. Ce fait est confirmé par le rapport du Directeur général de l'OIAC d'octobre 2017. Nous invitons ceux qui n'ont pas encore rempli leurs obligations au titre de la Convention à suivre notre exemple.

Aujourd'hui, nous célébrons la Convention en tant que mécanisme de désarmement unique au monde et pour lequel il n'existe aucun substitut. L'élimination des capacités chimiques militaires de la Syrie est un exemple de l'efficacité de la Convention. En adhérant à la CIAC, Damas s'est fidèlement acquittée de toutes ses obligations en la matière, comme l'a indiqué le Secrétaire général au Conseil de sécurité en juin 2014. L'élimination

définitive des capacités chimiques militaires de la Syrie a été confirmée en 2016 par le Conseil exécutif de l'OIAC et la Conférence des États parties.

Ce résultat a été rendu possible par la forte volonté politique des autorités syriennes d'abandonner leur programme chimique militaire et le choix fait par la communauté internationale de plaider pour la création de mécanismes conventionnels.

Mais aussi singulière et précieuse que soit la CIAC, la manière dont sa mise en œuvre est contrôlée par l'OIAC revêt une importance fondamentale. À cet égard, l'organisation a connu au cours des 25 dernières années des hauts et, comme nous l'avons malheureusement constaté ces dernières années, des bas. Il y a quelques années, nous avons vu les premiers « bourgeons » d'une dangereuse tendance à politiser les travaux de l'OIAC, et aujourd'hui ces bourgeons ont pleinement éclos.

Comme l'a montré le dossier chimique syrien, l'OIAC est en train de passer du statut de gardienne indépendante et impartiale de la Convention à celui d'outil utilisé pour punir ceux qui ne plaisent pas aux pays occidentaux. Ses organes directeurs se voient imposer des décisions illégitimes qui donnent au Secrétariat technique des fonctions proches de celles d'un procureur. Elle mène des enquêtes partiales sur les violations des normes consacrées par la CIAC et s'en sert pour exercer des pressions politiques.

Le Secrétariat technique lui-même persécute les réfractaires qui ne sont pas d'accord pour signer les ordres politiques venus d'en haut. Dans le même temps, la direction du Secrétariat technique refuse de parler directement de toutes ces tendances dangereuses et n'a aucune intention de les rectifier.

Nous avons une longue liste d'exemples flagrants. Elle comprend le tristement célèbre rapport de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC sur l'incident de Douma en 2018, dont la version finale a été radicalement modifiée dans un sens antisyrrien sous la pression de certaines délégations et au mépris de faits indéniables. Les activités de l'Équipe d'enquête et d'identification illégitime, dont la création a été imposée au Conseil exécutif de l'OIAC, en violation du principe de consensus et de l'article XV de la Convention, constituent une aberration particulièrement honteuse.

La méthodologie biaisée de l'Équipe d'enquête et d'identification et de la Mission d'établissement des faits viole directement la Convention et les principes de conduite des enquêtes en termes de collecte et de

préservation des éléments de preuve et de la chaîne de responsabilité. Les rapports sont préparés sur la base d'informations recueillies à distance auprès de sources partisans, principalement les tristement célèbres Casques blancs.

Ces pratiques sans scrupules ont abouti, pour la première fois dans l'histoire de l'organisation, à la privation des droits d'un État souverain respectant la Convention de bonne foi. Cette décision punitive a été imposée par les délégations occidentales, en violation des normes de la CIAC et du principe du consensus. L'OIAC célèbre donc son vingt-cinquième anniversaire sur fond de très graves problèmes systémiques et de réputation ternie. L'intégrité de la Convention elle-même est mise à mal, ce qui nous préoccupe vivement.

Si la situation n'est pas corrigée, l'OIAC perdra toute crédibilité dans un avenir très proche et deviendra un outil utilisé par un petit groupe de pays pour atteindre des objectifs géopolitiques. La Convention sera alors elle-même vue comme un instrument punitif. Cela affaiblira les fondements du régime d'interdiction des armes chimiques et de l'architecture de non-prolifération dans son ensemble, et créera une réaction en chaîne de méfiance à l'égard des autres instruments internationaux de non-prolifération des armes de destruction massive.

Nous appelons les responsables de l'organisation à tirer les conclusions qui s'imposent, à corriger les erreurs du passé, à rétablir l'esprit de coopération professionnelle et dépolitisée qui caractérisait l'OIAC et à se concentrer sur les véritables problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée en matière de désarmement et de non-prolifération, principalement la menace que représente l'emploi de produits chimiques toxiques et d'agents de guerre chimiques par des groupes terroristes et extrémistes. Maintenant qu'il a été réélu au poste de Directeur général, M. Arias a une deuxième chance pour le faire.

Pour terminer, je voudrais à nouveau souligner que malgré la politisation dont souffrent les travaux de l'OIAC, la Convention elle n'a rien perdu de son importance. Elle reste le seul exemple d'un traité multilatéral universel qui interdit toute une catégorie d'armes de destruction massive. La Russie soutient pleinement et sans réserve la Convention et s'engage à en respecter la lettre et l'esprit. Mais nous nous interrogeons sur la manière dont ses dispositions sont mises en œuvre par l'OIAC.

Néanmoins, nous sommes convaincus que tant qu'il existe une volonté politique de la part des dirigeants de l'organisation, il est possible de remédier aux problèmes actuels. Nous sommes prêts à apporter notre aide à cette fin et appelons les autres membres du Conseil à faire de même.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé d'aujourd'hui.

Comme d'autres orateurs l'ont fait remarquer, aujourd'hui, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. L'objectif de la Convention, qui est de mettre le monde à l'abri de la menace des armes chimiques, grâce à une interdiction complète et vérifiable, est plus important que jamais. L'Irlande saisit l'occasion offerte par cet anniversaire important pour réaffirmer son soutien indéfectible à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), à son directeur général et au personnel du Secrétariat technique.

Un élément clef de la Convention est la création de l'OIAC, pour mettre en place un régime de vérification crédible et transparent afin de vérifier la destruction des armes chimiques et de prévenir leur réapparition. Si la Convention a connu un tel succès, c'est en grande partie grâce à l'intégrité, au professionnalisme et à l'impartialité dont l'OIAC a toujours fait preuve. Le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer pour soutenir les travaux en cours de la Convention et faire respecter la norme juridique contre les armes chimiques. L'emploi de ces armes par quiconque, où que ce soit et quelles que soient les circonstances constitue un affront au droit international, dont nous dépendons tous pour notre sécurité et notre bien-être.

Malheureusement, 25 ans après l'entrée en vigueur de la Convention, la récente et forte augmentation de cas d'emploi d'armes chimiques représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Le cas actuel de la Syrie reste un problème grave et le fait qu'il n'a pas été réglé représente un grand risque pour l'application efficace de la Convention.

Des milliers de civils syriens ont subi les effets dévastateurs des armes chimiques qui ont été utilisées par les forces armées syriennes et Daech, comme en attestent les rapports de l'ONU et de l'OIAC. Dans le même temps, nous constatons que la Syrie et la Russie poursuivent leurs efforts pour saper et politiser les travaux de l'OIAC, afin de détourner l'attention de leur grave culpabilité.

Il est essentiel que nous, en tant que membres du Conseil, assumions les responsabilités qui nous incombent pour régler ce dossier. Nous devons clairement et pleinement soutenir l'OIAC et ses travaux en cours en Syrie et condamner les efforts visant à saboter l'OIAC. Nous devons continuer à faire en sorte que la Syrie respecte les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et des résolutions du Conseil. De même, la Syrie doit mettre un terme à ses manœuvres dilatoires et de tergiversation, et coopérer sérieusement et réellement avec l'OIAC.

Le Secrétariat technique et la Conférence des États parties ont clairement indiqué les mesures concrètes qui s'imposent pour régler les questions en suspens concernant les déclarations de la Syrie. Il appartient à la Syrie de mettre en œuvre ces mesures et de fournir les explications nécessaires sur toutes les questions en suspens.

Il est inacceptable que la Syrie s'oppose au déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis un an, malgré les efforts fournis par le Secrétariat technique pour faciliter une réunion. Les modalités de la réunion proposée entre le Directeur général Arias et le Ministre des affaires étrangères Mekdad, également attendues depuis un an, doivent être réglées au plus vite, et le but de cette réunion doit être de parvenir à des résultats concrets.

Il est temps pour la Syrie d'en finir avec les paroles creuses et les retards. L'Irlande continuera d'appuyer tous les efforts visant à régler les questions en suspens dans ce dossier.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Je souhaite également la bienvenue aux délégations syrienne, iranienne et turque à la séance d'aujourd'hui.

Avant d'aborder le cas spécifique de la Syrie, le Mexique estime qu'il convient de rappeler que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

C'est l'un des traités de l'architecture du désarmement. Cette convention, qui compte 193 États parties, représente la norme la plus élevée de vérification relative à un traité multilatéral sur l'interdiction et l'élimination d'une catégorie entière d'armes de

destruction massive. Le Mexique a activement participé aux négociations concernant la Convention sur les armes chimiques, car nous étions convaincus que cet instrument contribuerait à un désarmement général et complet, ainsi qu'à la préservation de la coopération internationale dans le domaine des activités de l'industrie chimique à des fins pacifiques.

Pour renforcer encore ce régime, les États parties à la Convention doivent respecter les obligations et les engagements découlant de la Convention et des décisions pertinentes prises par le Conseil exécutif et la Conférence des États parties à la Convention. De même, il importe de reconnaître et de soutenir le travail et le professionnalisme de l'OIAC et de son Secrétariat technique.

Grâce au régime établi par la Convention, nous avons progressé vers un monde exempt d'armes chimiques. Compte tenu des informations inquiétantes qui confirment l'emploi d'armes chimiques ces dernières années, nous avons l'obligation de veiller à l'application de la Convention dans son intégralité.

Pour cette raison, nous regrettons qu'à chaque discussion mensuelle sur le dossier syrien, on nous fait part de progrès très limités. Les divergences sur 20 points en suspens concernant la déclaration initiale n'ont pas encore été résolues, et il n'a pas été possible d'organiser une nouvelle série de consultations, car un membre de l'Équipe d'évaluation des déclarations continue de se voir refuser un visa. Même si la Syrie a accepté de prendre part à des consultations restreintes au Liban, elle a imposé des conditions.

Ce ne sont là que quelques-uns des obstacles qui retardent depuis des mois la tenue de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne. Nous réaffirmons que l'un des objectifs de l'Équipe d'évaluation des déclarations est d'aider la Syrie à donner des éclaircissements sur les incohérences relevées dans sa déclaration initiale, afin qu'elle puisse s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques.

En outre, nous demandons à la Syrie de donner des explications sur le mouvement non autorisé de deux cylindres de chlore liés à l'incident survenu à Douma en avril 2018. Par ailleurs, l'accord tripartite conclu entre l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la Syrie expire le 30 juin. Le Mexique appelle les parties à conclure un accord de plus grande portée, qui offrira des conditions adéquates pour faciliter l'exécution du mandat du Secrétariat technique.

Le Mexique approuve la condamnation catégorique de l'utilisation d'armes chimiques et de toute autre arme de destruction massive, en tout temps et quels qu'en soient le lieu, l'auteur et les circonstances.

L'action du Conseil de sécurité doit consister à prévenir les risques dans un monde où les conditions de sécurité se dégradent en raison de cette situation, et non en dépit de celle-ci. Le Conseil doit jouer un rôle de chef de file et faire front commun afin de défendre les instruments juridiques multilatéraux. Un monde plus sûr et plus pacifique doit être fondé sur le droit international et la coopération entre les pays, et non sur les armes, et encore moins sur les armes de destruction massive dont les conséquences sont irréversibles.

Avant de conclure, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance publique du mois, le Mexique salue et remercie la présidence britannique des efforts déployés dans la conduite des travaux du Conseil pendant le mois d'avril.

M^{me} Gasri (France) : Je remercie à mon tour M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

Aujourd'hui, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), qui a permis la destruction de 99 % des stocks déclarés d'armes chimiques grâce à l'intégrité et au professionnalisme de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), comme cela a été rappelé avant moi.

Nous pensions en avoir fini avec ces armes choquantes. Pourtant, un quart de siècle après l'entrée en vigueur de la CIAC, et près de 100 ans après leur interdiction d'emploi à la guerre, la menace de l'utilisation d'armes chimiques s'est au contraire banalisée.

Clairement, l'utilisation répétée par le régime syrien de ces armes contre sa propre population a brisé un tabou. Depuis 2013, les enquêteurs de l'OIAC et de l'ONU ont démontré de manière irréfutable l'emploi de ces armes à huit reprises. Huit ans après l'adoption à l'unanimité de la résolution 2118 (2013), nous déplorons l'absence de progrès. Le rapport du Directeur général de l'OIAC (voir S/2022/281) est une nouvelle fois très clair à cet égard.

Le régime continue de faire obstruction au travail de l'OIAC. Il ne délivre pas les visas nécessaires au déploiement de l'Équipe d'évaluation de la déclaration initiale syrienne. Il interfère dans le choix des inspecteurs. Sous couvert de prétextes fallacieux, le

régime cherche à entraver les missions du Secrétariat technique. Nous appelons fermement, une fois de plus, la Syrie à faire la lumière sur ses stocks, à répondre aux questions posées et à se conformer à ses obligations internationales. C'est à cette condition que les droits et privilèges suspendus il y a un an lors de la Conférence des États parties pourront être rétablis.

Dans ces conditions difficiles, le Secrétariat technique fait preuve de ténacité et d'un grand professionnalisme. Les campagnes de désinformation à son encontre doivent cesser. Nous suivrons très attentivement les prochaines consultations de l'Équipe d'enquête et d'identification.

Il est essentiel que les auteurs d'attaques à l'arme chimique soient identifiés et rendent des comptes. C'est le sens de notre mobilisation continue en faveur du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Il n'y aura pas de répit pour les criminels de guerre qui utilisent ces armes bannies par le droit international depuis tant d'années.

M. Hoxha (Albanie) : Qu'il me soit permis, Madame la Présidente, de remercier moi aussi M^{me} Nakamitsu pour ses informations. Nous apprécions hautement ses appels répétés à la coopération syrienne et à l'unité du Conseil de sécurité afin d'assurer la responsabilité sur l'utilisation d'armes chimiques. Nous regrettons profondément le constat d'un manque délibéré de coopération par la Syrie avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Nous nous retrouvons encore aujourd'hui face à une situation qui n'a guère changé depuis la dernière séance du Conseil, le 10 mars (voir S/PV.8990). Il n'y a pas de progrès dans les discussions entre l'OIAC et le Gouvernement syrien. Il n'y a donc pas de progrès sur la prochaine inspection en Syrie. Voilà encore sept semaines de perdues pour la simple raison que la Syrie veut choisir les inspecteurs. Elle n'en a pas le droit. Une telle situation de blocage empêche la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), et le programme des armes chimiques de la Syrie reste en dehors du contrôle de la communauté internationale.

Le cent deuxième rapport mensuel de l'OIAC évalue clairement qu'à ce stade, en raison des lacunes identifiées, des incohérences et des divergences non résolues, la dernière déclaration soumise par la République arabe syrienne ne peut être considérée comme exacte et complète conformément à la Convention

sur les armes chimiques. Combien de fois allons-nous recevoir la même réponse, le même papier incomplet qui ne répond pas aux questions posées ?

Nous demeurons donc dans l'attente que la Syrie démontre concrètement et sans détour sa volonté de coopération avec l'OIAC sur toutes les demandes exigées dans le cent deuxième rapport, en conformité avec la résolution 2118 (2013). Le refus obtus de la Syrie de coopérer avec le Secrétariat technique de l'OIAC, soutenu par la Russie, est irresponsable et inacceptable. L'Albanie continue de soutenir pleinement le travail professionnel, indépendant et impartial de l'OIAC et de son secrétariat technique.

Le Conseil de sécurité et ses membres ont la responsabilité de protéger le régime international de non-prolifération, ce qui implique et sous-entend notre sécurité collective. C'est l'un des régimes de désarmement les plus performants à l'échelle mondiale. Il a assuré la destruction de plus de 98 % des stocks déclarés d'armes chimiques.

Nos discussions ne peuvent et ne doivent aucunement remettre en cause la coopération pleine et entière de tout État relevant d'une enquête par l'OIAC, car il s'agit de la responsabilité commune de protéger les populations contre toute attaque utilisant des armes chimiques. Il ne peut et ne doit y avoir d'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques, ni en Syrie ni ailleurs.

L'Albanie rejette toute tentative de politiser le travail de l'OIAC. Une telle attitude ne sert qu'à retarder la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) par la Syrie, ce qui nuit aussi à la réputation du Conseil de sécurité. Nous rejetons donc tout aussi fermement toute tentative de discréditer l'OIAC afin de dissimuler les crimes horribles commis par le régime syrien et d'échapper à la responsabilité. Nous le savons tous et très bien : toute absence de responsabilité favorise l'impunité, mais l'impunité n'est ni un choix ni une alternative. Les responsables doivent être et seront traduits en justice.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé consacré aux progrès accomplis sur la voie de l'élimination totale du programme d'armes chimiques syrien.

Alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), je tiens à exprimer le plein attachement de la Norvège à ses dispositions. Ensemble, la CIAC et l'Organisation pour l'interdiction

des armes chimiques (OIAC) forment la pierre angulaire du désarmement mondial. Pourtant, il est clair que ce travail doit se poursuivre. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans délai la CIAC ou à y adhérer.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit alors que peu de changement à signaler sur le dossier des armes chimiques syriennes. Il est particulièrement regrettable que le déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie, prévu pour le début du mois d'avril, n'ait pas eu lieu. Nous prenons note du projet de tenir une série limitée de consultations au Liban, et nous demandons instamment que des progrès soient réalisés en matière de coopération et de discussions sur la voie à suivre.

Toutefois, nous tenons également à souligner que la résolution 2118 (2013) mentionne expressément l'obligation de la Syrie d'accepter le personnel désigné par l'OIAC et de lui donner un accès immédiat et sans entrave à tous sites et le droit de les inspecter. Il est essentiel de déployer de nouveau l'Équipe d'évaluation des déclarations de manière régulière et de délivrer des visas d'entrée à tous ses experts.

La République arabe syrienne doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). La Norvège exhorte la Syrie à coopérer pleinement avec l'OIAC et à fournir suffisamment d'informations et d'explications techniques pour clore les 20 questions en suspens. Il est impératif que la Syrie prenne les mesures requises pour lever la suspension de ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il faut engager la responsabilité de ceux à qui l'on doit l'emploi d'armes chimiques. La Norvège conserve toute sa confiance au travail du Directeur général Arias et du Secrétariat technique de l'OIAC. Nous rejetons fermement tout effort visant à discréditer leur action importante.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Kenya et le Ghana.

Nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé sur l'état d'avancement de l'élimination du programme d'armes chimiques syrien et insistons sur

la pertinence du partenariat continu entre l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Nous nous félicitons de la participation des représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à la présente séance.

Alors que nous marquons le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, doit avoir conscience de la résurgence et de l'intensification des menaces de guerre chimique et prendre des mesures pour accélérer l'action en faveur d'un monde sans armes chimiques.

Les trois membres africains du Conseil s'opposent collectivement à l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances. Nous demeurons attachés aux normes établies contre l'emploi d'armes chimiques et soutenons tous les efforts visant à en éliminer la production, le stockage et l'utilisation. De même, nous réaffirmons notre appui à la résolution 2118 (2013), qui fournit le cadre nécessaire à la destruction diligente et vérifiable des armes chimiques de la Syrie.

Nous remercions l'OIAC de son rapport sur la période allant du 24 février au 23 mars 2022 (voir S/2022/281) et exprimons notre adhésion à son travail en tant que principal organe chargé de veiller à l'élimination intégrale du programme d'armes chimiques de la Syrie.

À cet égard, nous accueillons positivement les efforts que le Secrétariat technique de l'OIAC continue de déployer pour s'acquitter de son mandat, de même que sa disposition à se rendre en Syrie, sous réserve d'un assouplissement des restrictions imposées aux voyages et d'une atténuation des difficultés dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Les trois membres africains du Conseil notent que la destruction des 27 installations de production d'armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne en vertu de ses obligations a été vérifiée. Nous notons également que l'autorité nationale syrienne a présenté au Conseil exécutif son centième rapport mensuel sur les activités liées à la destruction de ses armes chimiques et installations de fabrication d'armes chimiques sur son territoire, suivant la prescription du Conseil exécutif.

Toutefois, nous sommes préoccupés par l'évaluation du Secrétariat technique selon laquelle les déclarations soumises par l'autorité nationale syrienne ne peuvent toujours pas être considérées comme exactes et complètes au regard de la Convention, de la résolution 2118 (2013) et des décisions du Conseil exécutif. Il faut impérativement régler les lacunes, les incohérences et les questions en suspens qui demeurent dans les déclarations initiale et ultérieures de la Syrie.

Nous constatons que la tenue de la vingt-cinquième série de consultations en Syrie a été une fois encore reportée à cause d'un refus de délivrer des visas d'entrée à toutes les experts de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Nous continuons d'encourager la République arabe syrienne à octroyer les visas d'entrée nécessaires à tous les membres de l'Équipe, conformément à ses engagements. Nous estimons également qu'une coopération accrue entre le Secrétariat technique de l'OIAC et l'autorité nationale syrienne serait utile afin de progresser à cet égard.

Nous prenons note des discussions en cours au sujet de la tenue de consultations restreintes à Beyrouth et espérons vivement entendre des nouvelles encourageantes lors des prochains exposés. Nous rappelons aussi qu'il n'a toujours pas été donné suite à la demande exprimée par le Secrétaire technique, en octobre 2020, à propos de la totalité des types et quantités non déclarés d'agents neurotoxiques produits et/ou armés dans une ancienne installation de production d'armes chimiques déclarée comme n'ayant jamais été utilisée à cette fin, pas plus qu'aux demandes d'informations concernant les dommages causés à une ancienne installation militaire déclarée qui aurait servi à la fabrication d'armes chimiques et subi une attaque le 8 juin 2021.

Comme indiqué dans nos précédentes déclarations, nous pensons que des échanges directs de haut niveau entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne et le Directeur général de l'OIAC contribueraient à améliorer la confiance et à imprimer l'élan requis pour avancer sur les divers aspects du programme et encourager un engagement plus grand à renforcer la coopération.

Nous attendons également avec intérêt d'en savoir davantage sur les prochaines séries d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya, prévues pour cette année.

Nous signalons que l'Accord tripartite conclu entre l'OIAC, la République arabe syrienne et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) prend fin le 30 juin, et nous encourageons sa prorogation afin de maintenir le rôle d'appui de l'UNOPS dans la mise en œuvre de l'élimination du programme d'armes chimiques syrien.

Les trois membres africains du Conseil prennent note de la poursuite des efforts déployés par la Mission d'établissement des faits en Syrie et l'Équipe d'enquête et d'identification en application des décisions pertinentes du Conseil exécutif, et réaffirment la nécessité qu'elles demeurent indépendantes, transparentes et impartiales dans l'exécution de leurs mandats respectifs.

Nous restons en faveur de mesures de responsabilité pour renforcer la dissuasion et les normes interdisant l'emploi d'armes chimiques.

Enfin, nous exhortons le Conseil à fournir son appui pour remédier de manière plus constructive aux problèmes qui empêchent des progrès plus notables dans l'application intégrale de la résolution 2118 (2013). Mener à bien dans les meilleurs délais l'élimination du programme d'armes chimiques de la Syrie est un élément important de notre objectif commun en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé de ce jour.

Comme l'ont indiqué les orateurs qui m'ont précédé, aujourd'hui marque le vingt-cinquième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), réalisation mondiale qui a déjà contribué à la destruction de 99 % des stocks d'armes chimiques sur la planète. Il est donc impératif pour nous de continuer à produire cet effort international. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la déclaration à la presse de ce jour (SC/14876, en anglais uniquement), commémorant cet anniversaire.

À cette occasion, les Émirats arabes unis réaffirment leur position de principe qui consiste à rejeter et à condamner expressément l'emploi d'armes chimiques où que ce soit, par quiconque et en toutes les circonstances. L'emploi de telles armes constitue une violation flagrante des dispositions de la CIAC et du droit international et fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

Pour progresser sur le dossier des armes chimiques dans le cadre de la crise syrienne, il convient de remédier aux lacunes existantes. En premier lieu, il faudrait encourager la tenue d'un dialogue constructif et authentique entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la République arabe syrienne. À cet égard, nous attendons avec intérêt la réunion prévue entre le Ministre des affaires étrangères de la Syrie et le Directeur général de l'OIAC, ainsi que les consultations restreintes entre la République arabe syrienne et l'Équipe d'évaluation des déclarations, qui doit avoir lieu au Liban. Nous exhortons les deux parties à œuvrer de concert pour aller de l'avant et à envisager toutes les options disponibles en vue de faciliter le déplacement de l'Équipe à Damas.

Malgré les progrès accomplis sur la voie de l'élimination complète des armes chimiques, les graves menaces qu'elles représentent n'ont pas disparu, en particulier dans le cas où elles tomberaient entre les mains de groupes terroristes tels que Daech, ce qui constitue un sérieux danger pour la paix et la sécurité internationales.

Comme nous l'avons vu récemment à Hassaké, les groupes terroristes continuent de parfaire leurs méthodes d'attaque, en cherchant notamment à acquérir des armes de pointe, y compris des armes chimiques, pour atteindre leurs objectifs périlleux. Par conséquent, nous soulignons à quel point il importe de poursuivre la lutte contre Daech en Syrie pour l'empêcher de réorganiser ses rangs ou de se procurer des armes chimiques.

Pour terminer, les Émirats arabes unis insistent sur l'importance de progresser sur le dossier chimique, conformément à la résolution 2118 (2013), ainsi que sur tous les autres dossiers relatifs au règlement de la crise syrienne.

M. Mathur (Inde) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé d'aujourd'hui.

Nous avons pris acte de la teneur du dernier rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2022/281). Nous avons également pris acte de la récente communication mensuelle dans laquelle la Syrie détaille les mesures prises pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques (CIAC).

Nous encourageons la Syrie et le Secrétariat technique de l'OIAC à continuer de coopérer pour régler les questions en suspens. Nous espérons que la vingt-cinquième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne sera organisée dès que possible. En outre, nous espérons que la prochaine série d'inspections dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya aura lieu à une date rapprochée.

Ce jour marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la CIAC. L'Inde attache une grande importance à la CIAC et plaide pour sa mise en œuvre intégrale, effective et non discriminatoire. Nous appuyons les efforts collectifs déployés par toutes les parties pour veiller à ce que la crédibilité et l'intégrité de la Convention soient pleinement préservées.

L'Inde est opposée à l'emploi d'armes chimiques en tout temps et quels qu'en soient le lieu, les auteurs ou les circonstances. L'Inde a toujours soutenu que toutes les enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques doivent être impartiales, crédibles et objectives, suivre scrupuleusement les dispositions et procédures inscrites dans la Convention et respecter le fragile équilibre des pouvoirs et des responsabilités qu'elle consacre, afin d'établir les faits et de parvenir à des conclusions fondées sur des preuves.

L'Inde a également mis en garde à de nombreuses reprises contre la possibilité que des armes chimiques tombent entre les mains d'entités et d'individus terroristes, notamment dans la région. Les rapports de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes font également allusion au déploiement répété d'armes chimiques contre des populations civiles, entre 2014 et 2016, par des groupes terroristes interdits par l'ONU et d'autres qui sont affiliés à Daech. La lutte collective de la communauté internationale contre le terrorisme sera renforcée si on veille à ce que les terroristes et groupes terroristes qui commettent des actes de terrorisme graves et inhumains aient à en répondre. À cette fin, l'Inde a versé une contribution de 200 000 dollars pour appuyer les enquêtes de l'Équipe d'enquêteurs.

L'Inde reste convaincue que des progrès sur les autres volets pourraient aussi contribuer à faire avancer l'ensemble du processus politique de paix en Syrie, comme le souligne la résolution 2254 (2015).

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : Ce jour marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Depuis 25 ans, la Convention joue un rôle important s'agissant de préserver la paix et la sécurité internationales. L'humanité progresse vers la vision d'un monde exempt d'armes chimiques.

La Chine est un État partie fondateur de la CIAC. Nous appuyons la mise en œuvre intégrale et équilibrée de la CIAC et la défense des droits et intérêts légitimes des pays en développement en ce qui concerne l'utilisation des produits chimiques à des fins pacifiques. Nous appelons le pays concerné à s'acquitter avec sérieux de ses obligations au titre de la CIAC et à mener à bien, dans les meilleurs délais, la destruction des armes chimiques stockées ou abandonnées. Je tiens à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé.

La Chine a toujours appelé au dialogue et à la concertation pour régler les questions en suspens en rapport avec la déclaration initiale sur les armes chimiques présentée par la Syrie. Nous nous félicitons que le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Syrie s'emploient activement à préparer une rencontre en personne entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne. Nous espérons que les deux parties arrêteront définitivement les modalités de cette réunion dès que possible et qu'elles saisiront cette occasion pour renforcer la confiance mutuelle et la coopération.

Le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique discutent actuellement des modalités de la vingt-cinquième série de consultations techniques. La Chine appelle le Secrétariat technique à respecter les préoccupations de l'État partie en matière de visas et à faire preuve de souplesse afin de permettre aux consultations techniques d'aller de l'avant pour ne pas que l'évaluation de la déclaration initiale se retrouve dans l'impasse.

La question des armes chimiques est d'une importance capitale. La CIAC constitue la base juridique et la référence à cet égard. Les activités d'enquête et d'établissement des responsabilités de l'OIAC concernant l'emploi présumé d'armes chimiques doivent être menées dans le strict respect du cadre établi par la Convention. Le Secrétariat technique doit respecter strictement les principes d'indépendance,

d'impartialité et d'objectivité, entre autres, et s'appuyer sur les faits et la science. De nombreux pays, dont la Chine, se sont opposés dès le départ au fait d'adopter par vote les décisions qui visent à lutter contre la menace d'emploi d'armes chimiques, ce qui dépasse le champ d'application de la Convention, et se sont opposés à la création de l'Équipe d'enquête et d'identification. La position de la Chine demeure inchangée à cet égard.

À l'heure actuelle, la politisation de l'OIAC est à son paroxysme. Un certain nombre de parties sont souvent divisées et s'opposent les unes aux autres. La Chine s'en inquiète. Nous espérons que le Directeur général et le Secrétariat technique contribueront aux efforts déployés par les États parties pour aplanir leurs divergences et reviendront à la pratique consistant à prendre les décisions par consensus en vue de préserver l'autorité de l'OIAC.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Je tiens tout d'abord à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé.

L'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) a été une étape importante pour la sécurité internationale. Nous saluons les succès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans la supervision de la Convention et la vérification de la destruction de 99 % des stocks déclarés.

Bien que presque tous les États parties se soient acquittés de leurs obligations au titre de la Convention, quelques-uns continuent de mettre au point, de se procurer et de déployer des armes chimiques. Le régime syrien continue de bafouer les dispositions de la résolution 2118 (2013). Il fait fi de son obligation de coopérer pleinement avec l'OIAC pour progresser sur les questions en suspens en rapport avec sa déclaration sur les armes chimiques.

Le mois en cours marque les anniversaires des attaques à l'arme chimique perpétrées à Khan Cheïkhoun en 2017 et à Douma en 2018. Nous sommes inébranlables dans notre volonté de demander des comptes au régime d'Al-Assad pour ses emplois répétés d'armes chimiques contre son peuple.

En Syrie, l'emploi d'armes chimiques a été à la fois précédé et suivi d'une campagne de désinformation. C'est pourquoi nous nous inquiétons de constater une

tendance similaire avec la désinformation russe sur les armes chimiques en Ukraine. L'emploi d'armes chimiques en Ukraine serait une escalade injustifiable, et nous demanderons des comptes à tout État qui emploie des armes de destruction massive. Il ne doit y avoir aucune impunité pour les États qui mettent au point, se procurent ou déploient des armes chimiques, où que ce soit et quelles qu'en soient les circonstances.

Avec l'entrée en vigueur de la Convention, la communauté internationale s'est engagée à éliminer une catégorie d'armes qui a infligé d'effroyables souffrances au cours du siècle dernier. Dans cette optique, je me félicite que les membres du Conseil se soient mis d'accord sur une déclaration à la presse qui réaffirme les objectifs de la CIAC (SC/14876, en anglais uniquement). À l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, nous devons collectivement réaffirmer notre attachement à la Convention. Elle a sauvé d'innombrables vies.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Aujourd'hui marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), qui constitue un pilier essentiel du régime de non-prolifération et vise à épargner à l'humanité les effets catastrophiques et le fléau de l'emploi de ce genre d'arme de destruction massive. Toutefois, la concrétisation de l'universalité de la Convention restera hors de portée tant que certains garantiront l'immunité à Israël et à son arsenal d'armes chimiques et autres armes de destruction massive, qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

La Convention et son organe exécutif ont obtenu d'importantes réalisations, tout particulièrement en aidant le Gouvernement syrien, en 2013, à se débarrasser de ses stocks d'armes chimiques, ce qui a valu à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) le prix Nobel de la paix. Cependant, l'application de la Convention rencontre de sérieuses difficultés, compte tenu de la réticence des États-Unis d'Amérique à honorer leur obligation de détruire leurs stocks d'armes chimiques dans les délais impartis, ainsi que de la manipulation de ses dispositions et de la politisation de ses objectifs, ces dernières années, par les gouvernements de certains pays occidentaux qui s'en

sont servis pour prendre pour cible et faire chanter les gouvernements des pays qui refusent de se soumettre à leurs diktats.

Le mois d'avril nous rappelle aussi deux agressions militaires contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. La première a été commise par les États-Unis d'Amérique le 7 avril 2017, visant la base aérienne de Chaa'irat, et la deuxième a été perpétrée par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France, contre le Centre d'études et de recherches scientifiques et d'autres sites, le 14 avril 2018. Les auteurs de ces attaques non provoquées et injustifiées doivent répondre de leurs actes. Ceux qui appellent à engager la responsabilité des parties qui emploient des armes chimiques doivent également appeler à demander des comptes aux États qui appuient des groupes terroristes et facilitent leur acquisition et leur utilisation de produits chimiques toxiques comme armes.

L'application du principe de responsabilité est une question juridique importante et sensible qui doit être ancrée dans des enquêtes professionnelles et objectives, fondée sur des preuves concluantes et tangibles et conforme à des mécanismes juridiques irréprochables. Elle ne s'obtient pas en manipulant des dispositions des conventions, en violant les dispositions de la Charte des Nations Unies, en établissant des mécanismes illégitimes qui opèrent en infraction avec les normes juridiques internationalement applicables, ni en suivant des méthodes de travail incorrectes et non professionnelles.

La République arabe syrienne coopère pleinement avec l'OIAC et remplit ses obligations en vertu de la CIAC. La Syrie a adhéré à la Convention de façon volontaire et de bonne foi et s'est montrée prête à l'appliquer immédiatement, même avant son entrée en vigueur. Elle a fourni des informations détaillées, y compris les noms, types et quantités d'agents chimiques, les types de munitions, les sites de production et de stockage, puis elle a détruit ses stocks et ses installations de production dans le cadre d'efforts conjoints et en un temps record. Les rapports pertinents de l'OIAC l'ont confirmé.

La République arabe syrienne communique constamment au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et au Secrétariat technique de l'OIAC des renseignements sur les terroristes de Daech, du Front el-Nosra et d'autres entités affiliées qui cherchent à se doter d'armes chimiques et de produits chimiques toxiques et sur leurs tentatives de les employer contre les Syriens, y compris par la mise en scène de fausses attaques à l'arme chimique pour incriminer l'Armée arabe syrienne.

Récemment, ma délégation a transmis des informations sur la possession par le Front el-Nosra/Hay'at Tahrir el-Cham de produits chimiques toxiques et de missiles modifiés et armés avec ces produits chimiques toxiques dans la province d'Edleb, en coordination avec les forces du régime turc, afin de préparer la mise en scène d'un incident chimique. La détention et l'emploi d'armes chimiques et de substances chimiques toxiques par ces groupes terroristes représentent un grand danger. Ma délégation insiste donc sur la nécessité de prendre au sérieux ces informations importantes et considère que l'application intégrale et précise des dispositions de la CIAC par tous les États parties est cruciale pour empêcher les groupes terroristes d'acquérir de telles armes.

La Syrie souhaite vivement la tenue dès que possible d'une réunion de haut niveau entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés et le Directeur général de l'OIAC afin d'aborder toutes les questions relatives au travail des équipes de l'OIAC suivant un calendrier précis et complet qui permette la réalisation de progrès tangibles. Elle se réjouit une fois de plus à la perspective de la visite de l'Équipe d'évaluation des déclarations dans le contexte de la vingt-cinquième série de consultations. Elle est disposée à recevoir l'Équipe, à l'exception d'un membre à la participation duquel mon pays s'est déjà opposé en raison de son manque d'objectivité et de professionnalisme. Tout le monde sait que l'OIAC a des centaines d'experts capables d'accomplir cette tâche, à moins que l'objectif ne soit de créer un problème ou une impression trompeuse quant à la coopération syrienne. Ma délégation rejette par conséquent les tentatives de certains pays qui visent à discréditer le sérieux de la Syrie dans le respect de ses obligations et juge sans fondement les accusations répétées de certains États contre la Syrie.

En ce qui concerne la Mission d'établissement des faits, la Syrie n'épargne aucun effort pour lui apporter toute la coopération et l'aide nécessaires à l'exécution de son mandat. Toutefois, la Mission n'a pas respecté le mandat convenu ni les dispositions de la Convention. Au lieu de cela, elle a dévié du professionnalisme et de l'indépendance que sa mission requiert. La Mission s'est contentée de mener des enquêtes virtuelles et de recevoir d'autres parties des échantillons qu'elle n'a pas directement recueillis, sans vérifier l'intégrité de la chaîne de responsabilité. Elle s'est également appuyée sur des images et des vidéos provenant de sources libres

et montées de toutes pièces par des groupes terroristes et leurs opérateurs, en plus d'écouter les témoignages de personnes appartenant à des groupes terroristes.

Ma délégation est profondément préoccupée par le retard et la procrastination de la Mission d'établissement des faits s'agissant de la rédaction de ses rapports sur les incidents pour lesquels la Syrie a demandé des enquêtes au sujet de l'emploi d'armes chimiques par des groupes terroristes. La Mission n'a toujours pas rendu de rapport sur des incidents signalés par la Syrie il y a plus de cinq ans. Je n'ai pas entendu la moindre observation à ce propos.

Pour terminer, la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques est l'occasion de renouveler l'appel à dépolitiser l'OIAC et à préserver le caractère technique de son travail, tout en remédiant aux pratiques abusives de ses différentes équipes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Keçeli (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions à notre tour la Haute-Représentante Nakamitsu et son équipe de son exposé, de leurs efforts inlassables et de leur attachement à la justice et au droit international.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a publié le mois dernier le cent deuxième rapport (voir S/2022/281) de son directeur général. Ce rapport montre que les questions en suspens concernant la déclaration initiale du régime syrien persistent. Le Secrétariat technique de l'OIAC attend toujours les réponses aux requêtes envoyées au régime en octobre 2020 et en juillet 2021 concernant ses armes chimiques, ses installations de production et les cylindres de chlore utilisés durant l'attaque survenue à Douma en 2018. Le régime se sert de tactiques dilatoires pour ne pas rencontrer l'Équipe d'évaluation des déclarations. Nous comptons sur le Conseil de sécurité pour prendre des mesures concrètes afin de faire en sorte que le régime coopère pleinement avec l'Équipe et qu'il déclare immédiatement à l'OIAC toute l'étendue de son programme d'armes chimiques.

Les enquêtes que mènent actuellement la mission d'établissement des faits de l'OIAC et l'Équipe d'enquête et d'identification sont importantes pour faire toute la lumière sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. La Turquie prend bonne note des rapports de la mission d'établissement des faits qui concluent à l'utilisation

d'armes chimiques à Marea, le 1^{er} septembre 2015, et à Kafr Zeïta, le 1^{er} octobre 2016. Nous attendons les résultats des enquêtes complémentaires que mène l'Équipe d'enquête et d'identification sur ces attaques pour en identifier les auteurs.

L'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit, et en quelque circonstance que ce soit, constitue une violation grave du droit international. Nous condamnons avec force l'emploi répété et avéré d'armes chimiques par le régime d'Al-Assad contre sa propre population. Il nous incombe collectivement de veiller à l'application du principe de responsabilité pour ce crime odieux commis en Syrie. Nous le devons aux victimes.

Les membres du Conseil doivent mettre leurs divergences politiques de côté et agir dans le respect du droit humanitaire. Il faut mettre fin à l'impunité si nous voulons que la paix soit instaurée en Syrie. Le Conseil doit, d'une même voix, exhorter le régime à coopérer sans plus attendre avec l'OIAC. C'est impératif pour empêcher que des armes chimiques soient de nouveau employées, en Syrie ou ailleurs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République islamique d'Iran.

M^{me} Ershadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : L'Iran, qui a énormément souffert des armes chimiques, condamne une nouvelle fois avec force l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances.

Nous célébrons aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), qui vise à protéger l'humanité contre le fléau de l'utilisation des armes chimiques et ses répercussions dévastatrices. Dans ce contexte, nous renouvelons notre appel à mettre intégralement et effectivement en œuvre la CIAC, de manière apolitique et non discriminatoire, et à préserver l'autorité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous estimons que politiser la mise en œuvre de la Convention et exploiter l'OIAC à des fins politiques met en péril la crédibilité de la Convention et l'autorité de l'Organisation.

Nous soulignons également que toute enquête sur l'emploi d'armes chimiques doit être impartiale, professionnelle, crédible et objective, afin d'établir les faits et de parvenir à des conclusions fondées sur des éléments de preuve et, ce faisant, doit respecter

strictement les dispositions et procédures établies dans le cadre de la Convention. Aucun écart à la Convention ne saurait être admis.

La Syrie a fait de réels efforts pour respecter les obligations de la Convention et a prouvé sa volonté de collaborer avec le Secrétariat technique de l'OIAC. Il est cependant décevant que certains États parties à la CIAC aient politisé le dossier chimique syrien, empêchant l'OIAC de confirmer que la Syrie s'acquitte de ses obligations, ce qui aurait pu déboucher sur un dialogue et une coopération constructifs avec le pays.

Nous reconnaissons l'importance cruciale des efforts déployés par le Gouvernement syrien pour honorer ses obligations au titre de la Convention. Nous appuyons l'approche adoptée par l'OIAC et la Syrie s'agissant du dialogue de haut niveau, et espérons que cette initiative produira des résultats positifs. Nous nous félicitons que, le 16 mars 2022, la Syrie ait présenté à l'OIAC son centième rapport mensuel sur les activités liées à la destruction de ses armes chimiques et installations de fabrication d'armes chimiques qui se déroulent sur son territoire.

Enfin, nous renouvelons notre recommandation selon laquelle, pour améliorer l'efficacité du Conseil et créer un environnement propice à un dialogue constructif entre la Syrie et l'OIAC, les délibérations du Conseil sur le dossier des armes chimiques devraient être moins fréquentes et moins répétitives.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne peux m'empêcher de saisir cette occasion, puisqu'il s'agit de la dernière séance sous la présidence britannique du Conseil de sécurité. Je ne peux pas dire que nous ne sommes pas heureux que ce mois touche à sa fin.

Les diplomates et fonctionnaires britanniques sont généralement dépeints dans les films et les livres que nous connaissons tous comme étant extrêmement polis, courtois, attachés aux traditions et fidèles à la parole donnée. Cependant, à la présidence du Conseil au cours du mois écoulé, vous avez, Madame la Présidente, sinon détruit, à tout le moins sérieusement écorné ce stéréotype.

Il ne fait aucun doute que votre présidence, Madame, sera étudiée dans les manuels de diplomatie comme un exemple de la manière dont un Président du Conseil ne doit pas se comporter, quelles que soient ses convictions personnelles ou les intérêts opportunistes que sa capitale veut privilégier. En un mois, vous avez réussi à éroder considérablement, si ce n'est détruire, les règles écrites et non écrites sur lesquelles reposent la confiance et la coopération constructive des membres du Conseil. Indépendamment de la conjoncture géopolitique, les conséquences de vos actions se feront sentir pendant longtemps.

Je souhaite plein succès à la prochaine présidence américaine du Conseil, et je suis convaincu qu'après votre présidence, Madame, nos collègues des États-Unis n'auront aucune difficulté à cet égard. Nous nous expliquerons en détail durant la réunion récapitulative qui se tiendra tout à l'heure.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à assurer les membres du Conseil que le Royaume-Uni continuera de respecter la Charte des Nations Unies et le règlement intérieur du Conseil de sécurité durant nos présidences futures du Conseil, tout comme nous l'avons fait au cours de notre présidence actuelle.

Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière prévue pour le mois d'avril, je voudrais, au nom de la délégation britannique, exprimer notre sincère reconnaissance aux membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté.

Le mois a été chargé, mais nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes dont le Conseil était saisi. Nous n'aurions pas pu y arriver seuls, et assurément pas sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, y compris le personnel des services de conférence, les interprètes, les traducteurs, les rédacteurs de procès-verbaux et le personnel de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation des États-Unis pour le mois de mai.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 10.